

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**Séance du** jeudi 19 février 2015

**BUDGET PRIMITIF 2015  
SERVICE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT  
POLITIQUE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX PPRT (PLANS DE PREVENTION  
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES)  
PROGRAMME F019**

Le Conseil Général,

- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
- VU l'arrêté préfectoral n°2014099-0003 du 9 avril 2014 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés RHODIA-OPERATIONS, BUTACHIMIE et BOREALIS PEC-RHIN sur les communes de Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la création d'un nouveau programme, intitulé F019 « Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)» et l'inscription d'une AP correspondante de 1 022 456 €,
- approuve les termes de la convention de financement des mesures foncières du PPRT RHODIA BUTACHIMIE BOREALIS pour un coût global de 130 759 € pour le Département et autorise le Président à signer ladite convention de financement, jointe en annexe, ainsi qu'à effectuer des modifications mineures de celle-ci,
- délègue à la Commission Permanente la compétence pour prendre toute décision relative au PPRT RHODIA BUTACHIMIE BOREALIS et à sa mise en œuvre.

- prend acte de la demande formulée à l'Etat le 16 décembre 2014, pour les mesures foncières liées au PPRT de l'EPM à ILLZACH, de reconsidérer le dossier en approfondissant les pistes permettant de limiter au maximum les impacts sur la zone d'activité :
  - o par la réduction des risques à la source,
  - o par l'étude de solutions alternatives aux mesures foncières.

En s'opposant à toute participation financière du Conseil Général tant que ces deux éléments n'auront pas été pris en compte.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions